

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

CIRC-2023-60 – Autorisation d’occupation du domaine public – Rue Montalembert – Parking zone bleue.

Le Maire de MAÎCHE,

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212-1,

VU le Code de la Route,

VU la demande de M Philippe REGENNASS,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement rue Montalembert pour permettre l’organisation d’une assemblée générale de la Mutualité Française Comtoise,

ARRETE

Article 1 : Le mardi 27 juin 2023 de 08 heures 30 à 18 heures, le parking zone bleue située à côté du magasin AB CROC sera réservé au stationnement des véhicules participants à l’assemblée générale de la Mutualité Française Comtoise

Article 2 : Les services de la ville de Maîche mettront en place la signalisation pour matérialiser le présent arrêté.

Article 3 : La gendarmerie et le service de police municipale sont chargées de veiller à l’exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera affichée au placard municipal et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maîche,
- Monsieur le responsable des services techniques de la ville,
- Monsieur Philippe REGENNASS,
- Monsieur le responsable de la police municipale de la ville de Maîche.

Publié sur le site internet le 23 juin 2023

Maiche, le 22 juin 2023
Le Maire,
Régis LIGIER

